

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réhabilitation énergétique de l'IUT de Vannes : Enveloppe et systèmes

- LOT N°01 - GROS-OEUVRE
 - LOT N°02 - CHARPENTE BOIS ET METALLIQUE - MURS A
OSSATURE BOIS
 - LOT N°03 - ETANCHEITE
 - LOT N°04 - COUVERTURE ET BARDAGE ZINC
 - LOT N°05 - ITE - RAVALEMENT - PEINTURE
 - LOT N°06 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
 - LOT N°07 - DOUBLAGE - PLAFONDS - ISOLATION
 - LOT N°08 - CHAUFFAGE - VENTILATION
 - LOT N°09 - ELECTRICITE - PHOTOVOLTAIQUE
-

Consultation n° P202618PA

Date et heure limites de réception des offres :

09/10/2026 à 12:00

Université Bretagne Sud
CS 70300
56321 Lorient

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Variantes	3
1.6 - Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	3
1.6 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Conduite d'opération.....	4
3.2 - Maîtrise d'œuvre	4
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	4
3.4 - Contrôle technique.....	5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Pièces de la candidature	6
6.2 - Pièces de l'offre	7
6.3 - Visite sur site.....	8
6.4 - Documents à fournir par le candidat retenu	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne **la réhabilitation énergétique du site de l'IUT de VANNES.**

Cette opération est financée :

- Sur des fonds Etat (AAP Transition Energétique 2025),
- Et sur une part de fonds propres de l'Université.

Lieu d'exécution :

**IUT
8, Rue Montaigne
56000 Vannes**

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Chaque lot fera l'objet d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations objet de la présente consultation constituent les lots suivants :

N°	Désignation du lot
Lot 1	Gros-œuvre
Lot 2	Charpente bois et métallique - murs à ossature bois
Lot 3	Étanchéité
Lot 4	Couverture et bardage zinc
Lot 5	ITE - Ravalement - Peinture
Lot 6	Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie
Lot 7	Doublage - Plafonds - Isolation
Lot 8	Chauffage - Ventilation
Lot 9	Électricité - Photovoltaïque

Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Des tranches optionnelles, dont l'affermissement est conditionné à l'obtention de fonds de l'Etat (AAP Transition énergétique 2025) sont prévues pour les lots 5 et 9.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.6 - Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Il n'est pas prévu de PSE.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description	Codes suppl.
1	45223220	Travaux de gros œuvre	
2	45261100-5	Travaux de charpente	
3	45261420-4	Travaux d'étanchéification	
4	45261213-0	Travaux de couverture métallique	
5	44111520-2	Matériaux d'isolation thermique	
6	45421140	Pose de menuiserie métallique	
7	45324000-4	Travaux de pose de plaques de plâtre	44111520-2
8	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation	
9	45310000	Travaux d'installation électrique	09331200-0

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

AUAS Ingénierie
53 rue Jules Vallès
35000 RENNES

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique est assurée par :

Bureau Veritas Construction
Espace tertiaire Porte Océane 3
2, rue de Suède - BP 90404
56404 AURAY CEDEX

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordination sécurité et protection de la santé est assurée par :

Bureau Veritas Construction
Espace tertiaire Porte Océane 3
2, rue de Suède - BP 90404
56404 AURAY CEDEX

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le planning prévisionnel des travaux est joint au DCE. Toutefois, le délai d'exécution des prestations sera fixé par l'ordre de service pour chaque lot / tranche concerné, conformément aux indications de l'article 6 du CCAP de référence.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Pièces communes à tous les lots :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les prescriptions particulières communes (CCTP)

Pièces pour chaque lot :

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et pièces annexes
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cadre de mémoire technique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre (annexe à l'AE)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le dossier architecte comprenant notamment plans, de masse, de niveaux, façades, coupes et détails, plans de principe de l'isolation.
- Le plan de principe des installations de chantier (PIC)
- Le planning prévisionnel des travaux
- Les plans de principe du BET (Cafétéria : CVC et Electricité / plan de toiture Bâtiment A aile B : photovoltaïque).
- Les plans étude structure
- L'étude thermique
- L'étude photovoltaïque

- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) et ses annexes
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Le diagnostic amiante avant travaux (DAAT)
- Le diagnostic plomb avant travaux
- Le diagnostic PEMD et ses annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Pièces de la candidature

(telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise	
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	À fournir ou à indiquer dans le DC1
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	À fournir ou à indiquer dans le DC1
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	À fournir
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	À fournir, dûment signée

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	À fournir ou à indiquer dans le DC2
Le cas échéant, déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	À fournir

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise	
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	À fournir ou à indiquer dans le DC2

Liste des travaux <u>similaires</u> exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, dates et durée, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	À fournir ou à indiquer dans le DC2
---	---

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats	
Pour les 9 lots : ▪ Certificats de qualifications professionnelles ou tout élément équivalent (carte identité professionnelle, attestation de compétence sur chantier équivalent...)	A fournir si le candidat en dispose
Pour le lot 5 (ITE - Ravalement - Peinture) : ▪ Qualification minimale QUALIBAT 7132 - Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) ▪ Certification sous-section 3 ▪ Certification sous-section 4	A fournir obligatoirement
Pour le lot 6 (Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie) • Certification sous-section 4	A fournir obligatoirement

NOTA

- Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser [les formulaires DC1 \(lettre de candidature\)](#) et [DC2 \(déclaration du candidat\)](#). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
- Le cas échéant, le candidat doit fournir l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.
- Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
- Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, ils peuvent décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de **6 jours**.

6.2 - Pièces de l'offre

	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	NOTA : Ce document devant être complété par le pouvoir adjudicateur au moment de l'attribution du marché, le candidat complètera le document <u>sans apposer de signature et en conservant le format word</u> ou libre office . La signature (idéalement électronique) ne sera demandée que si l'offre est retenue
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) suivant le cadre fourni à laquelle sera joint un devis détaillé (NB : Le candidat veillera à l'exhaustivité et	Oui

la précision de la DPGF présentée, en réponse aux prescriptions de travaux détaillées dans le CCTP de référence).	
Lot 4 : Couverture bardage et bardage zinc Un plan de localisation des échafaudages mois par mois, pour la durée complète du chantier.	Oui
Lot 5 : ITE - Ravalement - Peinture - Un plan de localisation des échafaudages mois par mois, pour la durée complète du chantier. - Un plan d'installation de chantier (PIC) intégrant les passages protégés au niveau des accès aux bâtiments.	Oui Oui
Le cadre de mémoire technique renseigné permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre.	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat.	Non
Un planning d'exécution prévisionnel faisant apparaître un sous-détail des tâches à effectuer basé sur les éléments du planning prévisionnel intégré au DCE.	Oui
L'attestation de visite des locaux signée du maître d'ouvrage.	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.3 - Visite sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les 9 lots de ce marché. L'absence de visite par un candidat entraînera le rejet de son offre jugée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- **Les candidats doivent impérativement prendre contact avec l'Université Bretagne Sud (Carole Guillossou, 06.43.89.01.42 / carole.guillossou@univ-ubs.fr) 24 heures minimum avant, afin d'effectuer cette visite.** Un certificat de visite leur sera remis à la suite de cette dernière et devra obligatoirement être joint à l'offre du candidat.
- Quatre créneaux de visite des locaux sont programmés :
 - Jeudi 17 septembre 2026 de 14h00 à 15h30
 - Jeudi 17 septembre 2026 de 15h30 à 17h00
 - Jeudi 24 septembre 2026 de 14h00 à 15h30
 - Jeudi 24 septembre 2026 de 15h30 à 17h00

6.4 - Documents à fournir par le candidat retenu

Le candidat retenu devra fournir, **dans un délai de 7 jours à compter de la demande** présentée par le pouvoir adjudicateur, et s'il ne les a pas joints à sa candidature et à son offre, **les documents mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique** :

1. Attestations de régularité fiscale et sociale datant de moins de 6 mois :

- Certificat social (délivré sur le site de l'URSSAF).
- Attestation fiscale, permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale (paiement de la TVA) du candidat.

2. Attestation de vigilance pour justifier que le candidat respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

3. Extrait K ou K bis ou une copie de la carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers.

4. Pour les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 €, liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche ainsi que le type et le n° de l'autorisation de travail.

5. Attestation d'assurance décennale.

6. RIB de moins de 3 mois

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.



Transmission électronique uniquement

Dans le cadre du plan de transformation numérique de la commande publique, et depuis le 1er octobre 2018, l'ensemble des procédures de mise en concurrence des marchés publics est totalement dématérialisé, pour :

- Les marchés dont le montant est supérieur ou égal à 40.000,00 € HT.
- L'intégralité des étapes de la procédure de passation (publication des avis, mise en ligne des documents de la consultation, réception des candidatures/offres, demandes des entreprises et du pouvoir adjudicateur, négociations éventuelles et informations sur la fin de la procédure avec notamment les courriers de rejet, d'attribution, de notification, etc.), qui se feront par voie dématérialisée via la plateforme PLACE.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. **Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.**

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Le pouvoir adjudicateur ne peut procéder à l'ouverture d'une copie de sauvegarde que si l'ensemble des conditions suivantes sont réunies :

1. elle a été reçue avant les date et heure de remise des plis mentionnées en page de garde du présent document ;
2. elle a été remise/envoyée sous enveloppe cachetée ou elle comporte la mention « copie de sauvegarde » ;

3. les circonstances de fait entrent dans le champ des cas d'ouverture de la copie de sauvegarde tels que fixés dans l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition du dossier de la consultation et de la copie de sauvegarde ;
4. un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ou ;
5. une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

À défaut, elles ne seront pas ouvertes et seront détruites.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Dans une démarche de dématérialisation totale de ses procédures, l'UBS souhaite avoir recours à la signature électronique au moment de la notification du marché.

Le certificat électronique devient donc indispensable pour la signature du marché et non pour le dépôt de l'offre qui n'a pas à être signée dans un 1^{er} temps.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas demandée dans le cadre de cette consultation au moment du dépôt de l'offre. Pour autant, le format électronique étant préconisé pour l'attribution du marché, il est recommandé aux soumissionnaires de s'équiper d'un certificat électronique en prévision de la signature électronique de ce marché. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

Le jugement des offres s'effectue de la manière suivante :

Critères			Pondération
Technique			60%
1	Compréhension du projet		15%
	1.a	<i>Compréhension du projet</i>	5%
	1.b	<i>Enjeu technique et méthodologie</i>	10%
2	Moyens		10%
	2.a	<i>Moyens humains et matériels</i>	5%
	2.b	<i>Expérience, références et démarche qualité</i>	5%
3	Planning et organisation		10%
	3.a	<i>Planning</i>	5%
	3.b	<i>Organisation temporelle</i>	5%
4	Qualité, sécurité et contraintes environnementales		25%
	4.a	<i>Sécurité</i>	5%
	4.b	<i>Organisation spatiale</i>	5%
	4.c	<i>Impacts chantier</i>	10%
	4.d	<i>Contraintes environnementales</i>	5%
Prix			40%

Critère valeur technique :

Les éléments portant sur la technique seront analysés au regard des informations contenues dans le cadre de mémoire technique rempli par le candidat.

Critère prix :

Le candidat présentant le coût le moins-disant obtient la note maximale (40) et est classé premier sur ce critère. La notation pour les autres propositions s'effectue ensuite selon la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{prix du candidat le moins disant} / \text{prix du candidat noté}) \times 40$$

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres par les porteurs de projet, la commission d'examen des offres formule un avis motivé et dresse un procès-verbal signé par ses membres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Il se réserve aussi la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux classés après analyse des offres.

Dans cette hypothèse, la négociation sera engagée librement avec les candidats sélectionnés. Elle sera conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats et portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères que ceux du

présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base. Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats retenu(s) par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'échanges écrits, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le courriel. En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

L'offre la mieux classée sera ensuite retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les [certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique](#).

L'attribution du marché sera prononcée par le Président de l'Université Bretagne Sud, représentant du pouvoir adjudicateur.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Rennes
Cité judiciaire
35000 Rennes

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Comité consultatif de règlement amiable des litiges
22 mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES CEDEX 1

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif de règlement amiable des litiges
22 mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES CEDEX 1